



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2025

N° 2025/08

Date de Convocation
05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Louise FEINSOHN, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Armelle BLAISOT, Patrick TINAGRE, Dominique MOURGET, Didier PONNET, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Martine DESRY donne pouvoir à Philippe DESRY, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER donne pouvoir à Didier PONNET.

ABSENTE : Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Béatrice BELABBAS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1612-12 et L.2312-1 qui permettent à la commune de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent avant l'adoption du budget primitif ;

CONSIDÉRANT l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 établi par l'ordonnateur à :

- Restes à réaliser 2024 dépenses : 653 947,39€
- Restes à réaliser 2024 recettes : 3 811 981,46€

CONSIDÉRANT la fiche prévisionnelle des écritures comptables de 2024, faisant apparaître les résultats provisoires, éléments calculés sur la base des balances comptables disponibles en attente de validation définitive avec l'adoption du CFU, estimés à :

- Résultat de fonctionnement estimé : 1 048 707,81 €
- Résultat d'investissement estimé : - 197 822,60 €
- Restes à réaliser (RAR) : 3 158 034,07 €

CONSIDÉRANT l'état I B2 des résultats provisoires d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés fourni et visé par madame le comptable du Service de Gestion Comptable de L'Isle-Adam en date du 05 mars 2025 en annexe ;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à assurer la continuité du service public et à éviter tout blocage budgétaire en attendant l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) ;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut y avoir de reprise partielle ;

VU l'avis de la commission des finances du 25 février 2025 ;

**Sur exposé de M. le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À LA MAJORITÉ, 24 voix pour et 4 abstentions,**

➤ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de la ville de PARMAIN, ci-dessous :

- **Résultat cumulé de fonctionnement :**
2 004 519,21€ + 1 048 707,81 € (2024) = 3 053 227,02€ (excédent)
- **Résultat cumulé d'investissement :**
(- 173 070,50€) + (- 197 822,60 €) = - 370 893,10€ (déficit)

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte. »



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	I
	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-173 070,50		-197 822,60		-370 893,10
Fonctionnement	2 504 519,21	500 000,00	1 048 707,81		3 053 227,02
TOTAL I	2 331 448,71	500 000,00	850 885,21		2 682 333,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 331 448,71	500 000,00	850 885,21		2 682 333,92

Par reprise anticipée des résultats

Résultats d'exécution à l'issue du CSU provisoire de la commune de Parmain arrêté au 05/03/25

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

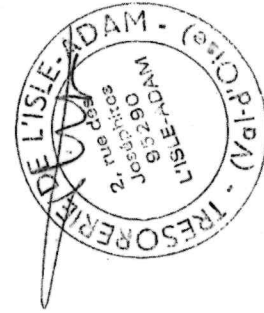
Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 095-219504800-20250311-DEL202508-DE

Berger
Levrault

Patricia PRESENDA
Comptable DGFIP



Service De Gestion Comptable
De L'Isle-Adam
2 Rue Des Joséphites - B.F. 80
95290 L'ISLE-ADAM
Tél : 01.34.69.38.30